

## **CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

### **Séance du 19 mai 2026**

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 19 mai 2026.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptible de référendum

--

b) Décisions susceptibles de référendum

- adopté le préavis n° 11/2026 amendé relatif à l'interconnexion en fibre optique et renouvellement des équipements informatiques ;
- adopté le préavis n° 23/2025 amendé relatif à la demande d'un crédit de construction pour la requalification de la place de la Croix-Blanche (phase 2) et instauration d'une zone 30 km /h;
- adopté le préavis n° 02/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour les travaux de rénovation de la chaufferie bois, du réseau thermique du nouveau dépôt et vestiaires du foot, et d'isolation du sous-sol du bâtiment « Voirie 3 » sur le site de la voirie ;
- adopté le préavis n° 07/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réfection de la chaussée du chemin des Tuileries ;
- adopté le préavis n° 08/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour des collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) en système séparatif au chemin du Bois-de-Ban ;
- adopté le préavis n° 09/2026 relatif à la demande d'un crédit pour la planification et réalisation (phases SIA 21 à 53) d'un projet de construction sur la parcelle n° 581 (route de Berne 227, ancienne ferme Collet) ;
- adopté le préavis n° 10/2026 relatif à la demande d'un crédit pour la planification et réalisation (phases SIA 21 à 53) d'un projet de construction sur la parcelle n° 588 (route de Berne).

c) Autres décisions

- adopté le rapport n° 15/2025 relatif à la réponse au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller communal Laurent Balsiger « Absentéisme et turnover au sein de l'administration communale d'Épalinges – trop cher payé pour toutes les parties ! » ;
- adopté le rapport n° 06/2026 relatif à la réponse au postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau « Rendre les terrains de basket extérieurs utilisables par tout temps » ;

- **décidé le renvoi à la Municipalité de la pétition « Place de jeu à l'Ofréquaz » ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Julian Pidoux « Pour l'installation d'appareils de fitness en plein air à Épalinges » ;**
- **pris en considération la motion déposée par la Commission de gestion demandant la modification du règlement communal « Pour une Commission de gestion durable ».**

En outre, le Conseil communal a :

- **élu M. le Conseiller communal Jochen Mundingen en qualité de membre à la Commission des finances ;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. le Conseiller communal Michael Maeder « Incivilités aux Croisettes et à Bois-Murat » ;**
- **entendu la question de M. le Conseiller communal Michael Maeder sur le même sujet, si la Municipalité a prévu de procéder à la réparation des lumières dans le passage sous-voie du métro, à laquelle il a été répondu de suite ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Hausel que dans le cadre du projet du Plat de la Croix-Blanche, la Municipalité étudie toutes les possibilités d'économies et d'adaptations par rapport aux finances communales, tout en maintenant l'essence même du projet vivant ;**
- **entendu le vœu de la commission relatif au préavis n° 07/2026 de vérifier si le revêtement phonique présente un intérêt dans une zone à 30 km /h afin de comparer le coût/bénéfice réel ;**
- **entendu le vœu de la commission relatif au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller communal Laurent Balsiger « Absentéisme et turnover au sein de l'administration communale d'Épalinges – trop cher payé pour toutes les parties! » qui est de « Garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions RH », auquel il a été répondu de suite ;**
- **entendu la question de M. le Conseiller communal Mario Campos relatif à l'état de la route entre le chemin des Tuileries et le carrefour de la route de Berne, à laquelle il a été répondu de suite.**

\* \* \* \*

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

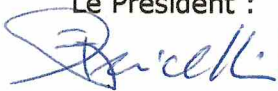
Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera

prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 21 mai 2026

Le Président :  
  
François Puricelli



La Secrétaire :  
  
Fabienne Gheza